

Résumé du PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2022-2028 de la MRC de Coaticook

MISE EN CONTEXTE

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE)*, la MRC de Coaticook a adopté un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les objectifs, et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR couvre l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel ; secteur industriel, commercial, institutionnel [ICI], ainsi que celui de la rénovation, construction et démolition [CRD]). Les actions présentées doivent mener à la réalisation des objectifs identifiés par le gouvernement du Québec.

LE CONTENU

Le PGMR 2022-2028 respecte les éléments prévus par la *LQE* et est cohérent avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action 2019-2024. On y retrouve les points suivants :

- Une description du territoire d'application, incluant un recensement des organismes et entreprises œuvrant à la gestion des matières résiduelles ;
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC ;
- Un bilan des matières résiduelles produites sur le territoire : résidentiel, ICI, CRD et des boues ;
- Un diagnostic territorial incluant les forces, les faiblesses, les problématiques et les enjeux ;
- Un énoncé des objectifs et une description d'un plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs fixés ;
- Une estimation sommaire des coûts et un calendrier de réalisations.

La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Coaticook se porte plutôt bien. Avec seulement 190 kg de déchets résidentiels enfouis par personne par année, la MRC de Coaticook est l'une des MRC qui enfouit le moins de déchets domestiques par habitant au Québec, et ce depuis plus de 10 ans. Le taux de récupération résidentiel a atteint 60 % en 2019. La collecte à trois voies (compost, récupération, déchets) est bien implantée depuis plus de 10 ans et donne des résultats constants. Plusieurs autres programmes de récupération permettent de gérer une grande variété de résidus : collecte des plastiques agricoles, Ressourcerie des Frontières, écocentres occasionnels, cloches de récupération des vêtements, vidange des boues de fosses septiques, etc. De plus, la majorité des infrastructures de gestion des déchets sont situées sur notre territoire ou à proximité (Sherbrooke), ce qui permet de réduire les gaz à effets de serre liés au transport.

Bien que la MRC de Coaticook atteigne déjà plusieurs objectifs québécois de gestion des matières résiduelles, elle compte poursuivre ses efforts afin de réduire la quantité de déchets enfouis et de récupérer le maximum de matières provenant de tous les secteurs d'activité.

PLAN D'ACTION

Le projet de PGMR présente vingt-neuf (29) actions échelonnées sur un horizon de 7 ans (2022 à 2028). Les actions ont été réparties dans six (6) grandes catégories, soit :

- Demandes auprès des instances gouvernementales (6 actions) ;
- Instauration de nouvelles infrastructures ou nouveaux programmes (6 actions) ;
- Politiques et réglementations (5 actions) ;
- Information, sensibilisation et éducation (4 actions) ;
- Support, accompagnement et suivi (4 actions)
- Surveillance et suivi du PGMR (4 actions).

Parmi les actions les plus importantes, notons la mise en place d'un service durable et efficace d'écocentres à travers la MRC ; l'instauration de programme de récupération pour divers résidus agricoles : tubulures, pneus surdimensionnés, plastiques ; l'interdiction de l'usage des styromousses dans les restaurants et certains secteurs d'activités ; l'accompagnement des ICI et des événements publics dans l'implantation des bonnes pratiques de GMR ; l'élaboration et la mise à jour de divers guides de GMR ; la réalisation d'un plan d'action sur le gaspillage alimentaire.